

# Eau et assainissement

*Actualité du 29 août 2024* : Dépassement de la limite de qualité sans incidence sur la consommation

**La Communauté de Communes est compétente en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement sur 54 communes de son territoire.**

Pour celles-ci, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif est déléguée à :

➤ **EAUX D'ALBÂTRE** (filiale de EAUX DE NORMANDIE) sur 50 communes : Anglesqueville-la-Bras-Long, Auberville-la-manuel, Autigny, Bertheauville, Bertreville, Blossenville-sur-Mer, Bosville, Bourville, Brametot, Butot-Venesville, Cailleville, Canouville, Cany-Barville, Clasville, Crasville-la-Mallet, Crasville-la-Rocquefort, Drosay, Fontaine-le-Dun, Grainville-la-Teinturiere, Gueutteville-les-Grès, hautot-l'Auvray, Héberville, Ingouville-sur-Mer, La Gaillarde, Le Bourg-Dun, Le Hanouard, Le Mesnil-Durdent, Malleville-les-Gres, Manneville-es-Plains, Néville, Ocqueville, Oherville, Ouainville, Ourville-en-Caux, Paluel, Pleine-Sève, Saint-Aubin-sur-Mer, Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Pierre-le-Viger, Saint-Riquier-es-Plains, Saint-Sylvain, Saint-Vaast-Dieppedalle, Saint-Valery-en-Caux, Sainte-Colombe, Sasseville, Sotteville-sur-Mer, Veauville-les-Quelles, Veules-les-Roses, Veulettes-sur-Mer, Vittefleury.

➤ **VEOLIA** sur 4 communes : Angiens, Ermenouville, Houdetot et La Chapelle-sur-Dun.

Pour les communes restantes, ces dernières sont adhérentes au :

➤ **Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central** pour 6 communes : Ancourteville-sur-Héricourt, Beuzeville-la-Guéraud, Cleuville, Normanville, Sommesnil et Thiouville.

➤ **Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Valmont** pour 3 communes : Criquetot-le-Mauconduit, Saint-Martin-aux-Buneaux et Vinnemerville.



- **Suivi et pilotage des contrats de délégation des services publics** d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif : Eaux d'Albâtre (50 communes) - Veolia (4 communes)
- **Interface entre les usagers et les délégataires** des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif
- **Attribution de subventions** dans le cadre de réhabilitation d'assainissements non collectifs (ANC),
- **Réalisation de travaux** sur les ouvrages et réseaux d'eau et d'assainissement pour le compte de la Collectivité : travaux neufs, de renouvellement et de réhabilitation
- **Protection de la Ressource en Eau** : élaboration de programme de protection des captages d'eau et suivi renforcé de la qualité des eaux captées

## QUESTIONS / RÉPONSES

**Que doit faire un particulier en cas : de problèmes liés à sa facture d'eau ou d'assainissement ? de problèmes techniques ?**

Contactez le service client du délégataire de la commune concernée.

**Que doit faire une commune en cas de problèmes sur les réseaux d'eau ou d'assainissement ?**

Contactez le service client du délégataire de la commune concernée.

**En cas de difficultés à joindre le délégataire ?**

Contactez le service Eau Assainissement par téléphone au 02.35.57.85.00 ou par mail à [eau@cote-albatre.com](mailto:eau@cote-albatre.com)

**Que propose la Communauté de Communes pour la réhabilitation des installations d'ANC ?**

- Une subvention à hauteur de 5.000 € par installation
- Un rôle de conseils

**Quelles démarches effectuer pour obtenir l'attribution de la subvention ANC ?**

- En faire la demande par mail auprès du service Eau Assainissement de la Communauté de Communes à : [eau@cote-albatre.com](mailto:eau@cote-albatre.com)
- Ou contacter directement le service par téléphone au **02.35.57.85.00**

## LIENS UTILES

**Pour prendre connaissance des éléments diffusés lors de la réunion publique, cliquez ici**

: <https://cote-albatre.fr/news/votre-quotidien/Nouvelle-delegation-de-service-public-Eau-et->

Assainissement--Eaux-d-Albatre-

**Vous êtes client EAUX D'ALBÂTRE ?** Pour tout savoir sur votre contrat, cliquez ici : [eaux-d-albatre.toutsurmoneau.fr](http://eaux-d-albatre.toutsurmoneau.fr)

**Vous êtes client VEOLIA ?** Pour tout savoir sur votre contrat cliquez ici : [www.service-client.veoliaeau.fr](http://www.service-client.veoliaeau.fr)